



PIÈCES AUTOS POUR LES DVS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 07/03/2024

Echéance le : 30/04/2024

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4433855	0165285			Zone Expedition : 03			5093363
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5093363 DU 07/03/2024 **							
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE :							
1 BALAI ESSUIE VITRE AV OV	VAL578511	5,00	4	25,50	50,00	12,75	63,75
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 63,75							
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA		Total TTC	
PI : 63,75				(4) 20.000		76,50	
MO : 0,00 63,75				63,75			
DIV : 0,00				12,75			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4433855	0165285	5093363
Echéance le : 30/04/2024		76,50
07/03/2024		



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes (pièces, réparations et prestations de services) sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et le tout sous réserve d'acceptation préalable. Lorsque l'acheteur agit en qualité de professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de litige relatif au règlement, l'acheteur devra se voir opposer ses éventuelles réserves sur les sommes dues et non payées à terme dans un délai maximum prévu par la loi (30 jours) sous peine d'être considéré comme ayant accepté le règlement de la facture. Par ailleurs, une réclamation formelle pour défaut de recouvrement d'un montant minimum de 40 € sera considérée comme étant acceptée. L'acheteur de la présente des marchandises s'agit de se présenter jusqu'à paiement complet de leur prix conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce. Les factures étant révisables d'office à l'acquisition de la version des marchandises. **ATTRIBUTION DE COMPETENCES** : En cas de contestation entre client et fournisseur, les tribunaux compétents sont ceux dont le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.